



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire  
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 23 avril 2026

Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-24-DE

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026



### **DE-2026-04-24 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE SUD DEUX-SÈVRES**

*Rapporteur : Stéphane BAUDRY*

Monsieur le Président expose que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre est membre de la Mission Locale Sud Deux-Sèvres, association Loi 1901, qui intervient sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Niortais et des communautés de communes Haut Val de Sèvre et Mellois en Poitou. Les missions locales, dans le cadre de leur mission de service public pour l'emploi, ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale. Elles assurent des fonctions d'accueil, d'information et d'accès aux droits ainsi que des fonctions d'orientation et d'accompagnement vers la formation professionnelle ou vers un emploi. Elles favorisent la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale. Elles assurent un accompagnement vers la formation initiale. Elles contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Le Conseil d'administration de la Mission Locale Sud Deux-Sèvres est composé de 26 membres ayant voix délibérative :

- 13 représentants les collectivités locales couvertes (CAN, CC Haut Val de Sèvre, CC Mellois en Poitou, Ville de Niort)
- 13 représentants du monde socio-économique.

A ceux-ci, s'ajoutent des membres ayant simple voix consultative : représentants de France Travail, de l'Etat, du Conseil régional Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

En conséquence, et conformément aux statuts de l'association, il revient au Conseil de Communauté de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Conseil d'administration.

Les désignations ont lieu au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, ce même article prévoit que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations.

Vu le Code du travail, notamment en ses articles L.5314-1 et suivants,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2121-21 et L.5211-1,  
Vu l'avis du Bureau communautaire suite aux réunions des 8 et 22 avril 2026,

Considérant que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, est adhérente à la Mission Locale Sud Deux-Sèvres,  
Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale Sud Deux-Sèvres,

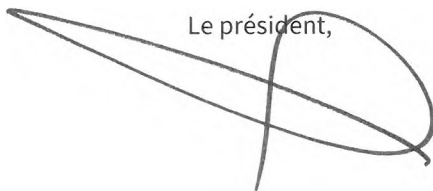
Monsieur le Président propose de désigner les élus ci-dessous :

Qualité	Nom	Prénom
Conseiller communautaire	PAYET	Dominique
Conseiller communautaire	SEMERDJIAN	Morgane

Par ailleurs, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président, décide à l'unanimité,  
- DE DÉSIGNER les élus listés ci-dessous pour représenter la communauté de communes Haut Val de Sèvre à la Mission Locale Sud Deux-Sèvres.

Le président,



Le/la secrétaire de séance,

